

Le petit guide de la propreté urbaine



Pour vous, mais pas sans vous

Les pros

de la propreté

23 agents travaillent 7 jours sur 7 toute l'année pour nettoyer les rues, les trottoirs, les places, les fontaines et les parkings. Les tâches (balayage, lavage des rues et trottoirs, décapage des sols, vidage, lavage et désinfection des corbeilles...) sont effectuées du lundi au vendredi de 4h45 à 16h, le samedi de 6h à 10h30 et le dimanche sur les places qui accueillent les marchés.

Le degré de salissure détermine les interventions. Réactivité est le mot clé du service propreté. En fonction de la fréquentation de certains espaces, du déroulement d'événements, de l'ouverture d'une activité commerciale... le service propreté décide de la fréquence et des endroits où doivent avoir lieu les interventions. Si certaines zones sont nettoyées jusqu'à 6 fois par semaine, d'autres ne nécessitent pas de l'être plus d'une fois.

La propreté en chiffres



Pour vous

mais pas sans vous!

On le répète assez souvent mais la propreté urbaine est l'affaire de tous ! Si certaines tâches incombent directement à la Ville de Roanne, d'autres chronophages et onéreuses, pourraient être évitées si chacun y mettait du sien. Chaque geste compte, il suffit d'adopter les bonnes pratiques.

La ville n'est pas une poubelle!

450 corbeilles de propreté de la ville. Elles sont vidées 1 à 7 fois par semaine. Autrement dit il reste de la place pour que vous puissiez y jeter vos débris et mégots. Certaines corbeilles sont d'ailleurs équipées de cendriers. Savez-vous qu'un mégot jeté dans la nature met 12 ans pour se désagréger et peut souiller jusqu'à 500 litres d'eau ?



68 euros
d'amende pour jet
et abandon d'ordures



Déposer au pied

c'est pas le pied !

Trier ses déchets c'est parfait ! Les emmener dans l'un des 70 Points d'Apport Volontaire (PAV) c'est ce qu'il faut faire. Par contre il ne faut pas les déposer au pied de ces PAV ! En effet, on les retrouve alors quelques heures plus tard éparpillés sur la voie publique (et ce sont les agents de la Ville qui sont sollicités). Vous disposez de plusieurs containers dédiés aux papiers, emballages et verre, pour accueillir vos déchets.

Roannais Agglomération procède régulièrement au vidage des containers. Toutefois, si ceux-ci s'avèrent pleins, vous avez deux possibilités pour respecter encore plus votre environnement : les emmener dans un autre PAV à proximité ou les ramener un peu plus tard.



70
Points d'Apport
Volontaire

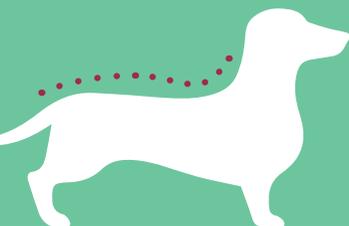


Crotte

alors !

150 795 euros sont dépensés chaque année par la Municipalité pour ramasser les déjections canines. 1 441 heures par an sont consacrées à cette tâche. Des dépenses qui pourraient être évitées si tous les propriétaires de chien utilisaient les sachets canins mis à leur disposition dans les 52 distributeurs de la ville.

Rappelons que dans un souci de santé publique, toute déjection doit être ramassée. Si cela n'est pas fait, le propriétaire du chien s'expose à une amende de 68€. Même si des efforts ont été constatés (652 000 sacs biodégradables ont été utilisés cette année), il reste encore beaucoup à faire.



68
euros
d'amende !



52
distributeurs
dans la ville



Mettez la gum

sur la propreté

Ludique et pratique les 7 totems à chewing-gums installés dans les rues piétonnes, à l'initiative du Conseil Municipal d'Enfants, séduisent le public. Faits pour accueillir vos pâtes à mâcher, ils permettent de lutter efficacement contre les salissures engendrées par les gommes.

Tout ce qui est dessus ne l'est pas par terre ! N'hésitez pas à les utiliser et éviter ainsi qu'ils dégradent le revêtement du centre-ville. Un chewing-gum met 5 ans à se dégrader.



Faites

vos trottoirs

2 000 heures par an (chiffre 2014) sont consacrées au désherbage des trottoirs à Roanne. Pour une question de santé publique, l'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite fin 2016. En 2015, la ville de Roanne a réduit de moitié leur utilisation. À votre niveau, vous pouvez contribuer à l'entretien du trottoir devant votre habitation en le désherbant à l'aide d'une binette, d'un sarcloir, d'un couteau... Contribuez ainsi à l'embellissement de votre ville tout en préservant la planète !

En cas de chute de neige, si les services municipaux mettent tout en œuvre pour déblayer la voirie et les accès aux bâtiments publics, il appartient aux habitants et commerçants de déneiger devant chez eux en créant un passage d'au moins 1m40. Les piétons et personnes à mobilité réduite doivent pouvoir continuer à emprunter les trottoirs en toute sécurité.



En cas de chute sur votre trottoir non déblayé, votre responsabilité est engagée



Informations

utiles

Pour vos déchets: 4 déchèteries sont à votre disposition

Parc d'activités
de la Villette

Riorges

Rue de Varenne

Roanne

« La gare »
La
Pacaudière

Pouilly les
Nonains
Z.I du Mardeloup

► N°Vert 0 800 17 34 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Un numéro unique pour signaler les anomalies : 04 77 23 23 90

C'est le numéro que vous pouvez composer si vous souhaitez signaler des anomalies ou des problèmes constatés sur le domaine public (propreté, voirie, éclairage public, élagage...). Le service proximité prendra en compte vos demandes, se déplacera sur le terrain et relayera auprès des services concernés.